

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° n°10 commissions,

n°10

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 22 novembre 1923
Numéro JO n° 324 du 30/11/1923	Date du numéro 30 novembre 1923

TEXTE INTÉGRAL

des commissions composées ; 1° MM, le Secrétaire général, l'Administrateur Chef des districts, le Chef du bureau des finances et le Chef de Cabinet, Azenor, adjoint des services civils ; 2° de : MM. le secrétaire général, le Chef de cabinet, Fréau, Administrateur ou Roque, Adjointdes services civils, seront chagées d'établir les tableaux d'avancement pour les cadres locaux des secrétariats généraux et des services civils en 1924.